



## Les Potagers de Marcoussis

Chemin du Regard  
91460 MARCOUSSIS  
Tél : 01 64 49 52 80  
Email : l.gibou@pdm91.fr

### Bulletin d'adhésion et contrat d'abonnement 2018

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ou P. \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Courriel\* : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Comment avez-vous connu les Potagers ? \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Souhaitez-vous vous investir dans notre association ?  Oui  Non  
Si oui, de quelle manière ? \_\_\_\_\_  
Quelles sont vos disponibilités ? \_\_\_\_\_  
\* Si vous changez d'adresse mail en cours d'année, merci de nous le signaler.

### 1. J'adhère aux Potagers de Marcoussis

J'adhère à l'association des Potagers de Marcoussis : l'adhésion est de **30 € minimum** (valable un an, de date à date) et comprend l'adhésion au réseau Cocagne. Paiement par chèque uniquement.  
Et pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'association peut être renforcée par un soutien financier (non déductible de vos impôts) :

50 €  80 €  120 €  Autre montant : ..... €

### 2. Je m'abonne aux paniers (cocher la case correspondante à votre choix)

#### Nos paniers :



#### Le Petit Panier :

3 à 4 variétés de légumes  
(conseillé pour 1 ou 2 pers.)  
8,60 € à Marcoussis  
10,10 € sur les dépôts



#### Le Grand Panier :

6 à 8 variétés de légumes  
(conseillé pour 4 pers.)  
17,20 € à Marcoussis  
18,70 € sur les dépôts

#### Nos formules d'abonnement :

✓ Abonnement « annuel » - 45 paniers sur 52 semaines (4 semaines de fermeture des Potagers + 3 semaines d'absence à choisir par l'adhérent - si plus d'absence, les paniers peuvent être reportés) :

- Je m'abonne à un **Petit Panier**, au tarif de → 387 € aux Potagers à Marcoussis (ou 32,55 € par mois\*)  
→ 454,50 € sur les points de dépôt (ou 38,18 € par mois\*)
- Je m'abonne au **Grand Panier**, au tarif de → 774 € aux Potagers à Marcoussis (ou 64,80 € par mois\*)  
→ 841,50 € sur les points de dépôt (ou 70,43 € par mois\*)

\* les tarifs indiqués, en prélèvement automatique, comprennent 0,30 cts de frais bancaires mensuels.

### 3. Je choisis mes modalités de règlement (cocher la case correspondante à votre choix)

J'adhère à l'association : 30 € minimum par chèque à l'ordre des Potagers de Marcoussis (ou autre montant si soutien financier complémentaire).

Je règle mon abonnement :

- au comptant par chèque.
- par prélèvement mensuel sur 12 mois (joindre le mandat de prélèvement SEPA ci-joint accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou relevé d'identité postal RIP)



#### 4. Je choisis où aller chercher mon panier (cocher la case correspondante à votre choix)

Marcoussis : Les Potagers de Marcoussis, Chemin du Regard, le vendredi de 15 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h.



##### Ou sur un point de dépôt :

Athis-Mons - Maison de l'Environnement ADP : avenue Jean Pierre Bénard, le jeudi à partir de 11 h (*ouvert aux salariés et aux riverains*)

Brétigny sur Orge : « La Cave à vins », 8 rue Lucien Bouget (près du marché couvert), le jeudi à partir de 15 h30.

Breuillet : Boulangerie « Aux délices de Port-Sud », centre commercial Port Sud, avenue Magellan, le jeudi à partir de 16 h.

Bures sur Yvette : Cave à vins/Brasserie « la Part des Anges », 57 rue Charles de Gaulle, le jeudi à partir de 11 h30

Chatenay-Malabry : aux serres de l'ESAT Vivre, 12 avenue des 4 Fusillés (près de la Chapelle du Sacré Cœur), le mercredi à partir de 14 h30

Draveil : allée des Deux Cèdres\*, le mercredi à partir de 16 h.

Les Ulis : Maison Pour Tous des Amonts, avenue de Saintonge, le jeudi à partir de 11 h. (*Attention ! Pendant les travaux à la MPT des Amonts d'août 2017 à septembre 2018, les paniers seront livrés à la Maison Pour Tous de Courdimanche située 24 résidence de Courdimanche aux Ulis*)

Nokia Nozay : Centre Villarceaux, route de Villejust, Nozay, le jeudi à partir de 12 h (*réservé aux salariés du site*).

Ollainville : Maison pour Tous, 5 rue de la Mairie, le mercredi à partir de 13 h30.

Palaiseau (Centre ville) : impasse des Vhernes\*, le jeudi à partir de 10 h.

Palaiseau (ZI des Glaises - ZI Gutenberg) : Nutriclub Center, 2 allée des Garays, le jeudi à partir de 11 h.

St Germain les Arpajon : route d'Aulnay\*, le jeudi à partir de 15 h.

St Michel sur Orge : Magasin alimentation G20, à l'angle de la rue Ste Geneviève et de la rue Gambetta, le jeudi à partir de 14 h30.

Villebon sur Yvette : Boutique « Belles Fleurs », située à l'extérieur de la galerie du centre commercial Villebon 2 (en face du parking Auchan), le jeudi à partir de 11 h.

Si vous vous absentez et que vous ne pouvez pas récupérer votre panier, prévenir **au plus tard le mardi avant 12 h 00** (cf. article 2 des conditions générales d'adhésion) au 01. 64. 49. 52. 80 ou par email à l'adresse suivante : [l.gibou@pdm91.fr](mailto:l.gibou@pdm91.fr)

\*Adresse complète communiquée à l'adhésion

#### 5. Je date et je signe

J'accepte les conditions générales d'adhésion rédigées en page 3 du présent contrat

Fait à ....., le .....

Signature de l'adhérent(e), précédée de la mention « lu et approuvé » :



## Les Potagers de Marcoussis

Chemin du Regard  
91460 MARCOUSSIS  
Tel : 01 64 49 52 80  
Email : l.gibou@pdm91.fr

### Conditions générales d'adhésion 2018

A conserver par l'adhérent(e)

#### Article 1 – Cotisation

La cotisation annuelle à l'association est obligatoire pour toute personne qui désire bénéficier d'un abonnement de légumes issus de l'agriculture biologique ou qui souhaite apporter un soutien à l'association sans abonnement aux paniers de légumes. Elle procure alors le **statut d'adhérent** aux Potagers de Marcoussis, ce qui donne le droit de vote à l'assemblée générale, permet de s'impliquer dans la vie de l'association, de participer aux différents événements (fête annuelle, ateliers maraîchage...) et de recevoir la Feuille de Chou (Lettre d'information à nos adhérents transmise par mail).

#### Article 2 – Livraison des paniers et interruption

L'adhérent s'engage pour le nombre de paniers fixés sur le bulletin d'adhésion. L'association privilégie les abonnements annuels afin de planifier les mises en culture, de vous offrir une plus grande diversité de légumes et afin de pérenniser nos actions sur toute l'année.

Les Potagers de Marcoussis ferment 4 semaines dans l'année (au printemps) et ne livreront ainsi pas de panier durant cette période. L'adhérent choisira les 3 semaines où il ne désire pas de panier afin d'arriver au nombre de paniers prévu dans le contrat d'engagement. Les 3 premiers paniers seront donc purement et simplement annulés. Si plus d'absence, les paniers seront reportés à la semaine suivante (= 2 paniers au lieu d'1). Pour cela, et de manière générale, **en cas d'absence** ou de changement temporaire de lieu de dépôt, il devra prévenir au plus tard le **mardi avant 12 h.00** pour la semaine concernée, par courriel à [l.gibou@pdm91.fr](mailto:l.gibou@pdm91.fr) ou téléphone 01 64 49 52 80. **Si ce délai n'est pas respecté, le panier sera livré et donc facturé.**



#### Article 3 – Date de début d'abonnement

La cotisation annuelle ne se calcule pas en année civile mais **sur 12 mois** à compter de la date de démarrage. L'abonnement aux paniers commence la **1<sup>ère</sup> semaine du mois**.

Ex. : nous recevons vos documents d'adhésion le 17 octobre, votre abonnement et la première livraison effective de votre panier auront lieu la 1<sup>ère</sup> semaine de novembre.



#### Article 4 : Renouvellement

Les abonnements sont renouvelés par tacite reconduction à la date anniversaire de la signature du contrat. Nous vous adressons cependant un courriel vous informant que votre abonnement arrive à son terme et vous invitons à **régler le montant de la cotisation annuelle et le paiement de l'abonnement** (si paiement par chèque).

#### Article 5 : Rupture de contrat

Vous pouvez mettre fin à votre abonnement à tout moment. Dans ce cas, nous vous demandons de nous en informer par écrit (email ou courrier), en respectant un délai de **préavis d'un mois civil minimum**.

Ex. : Si nous réceptionnons votre courrier le 18 octobre, votre abonnement prendra fin au 1<sup>er</sup> décembre.

#### Article 6 : Modification des cotisations et tarifs

L'association peut modifier ses tarifs et cotisations en cours d'année. Toutes les modifications tarifaires seront communiquées en amont et nous préciserons les dates de changement effectif.